

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 mai 2018

Nombre de Conseillers en exercice : 13	Nombre de Conseillers présents : 8	Nombre des Conseillers votants : 10	Date de la convocation : 25/05/2018
---	---	--	--

L'an deux mille dix-huit, le trente mai, le Conseil municipal de la commune d'ESPÉRAZA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie, sous la présidence de Monsieur REVERTE Georges, maire.

PRESENTS : REVERTE G, Malfant F, Ortiz V, Cros P, Prioul C, Rosset J, Jaulent C, Mme Barata D.

PROCURATIONS : Mme Moles K. à M. Reverte G. ; M. Gillion G. à M. Cros P.

ABSENTS EXCUSES : M. Rivano P, Khalifa D, Tollon J-C,

Madame JAULENT Christelle, volontaire, est élue secrétaire de la séance. Le conseil municipal débute à 20h45 et s'achève à 22h20.

Au cours de cette séance, ont été votées les délibérations suivantes :

I – DELIBERATIONS

1. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES ACHAT GAZ AU SYADEN

Le SYADEN renouvelle son marché de fourniture de gaz naturel dans le cadre du groupement de commandes auquel nous adhérons. Il s'agit d'accepter ou non, de participer au prochain accord-cadre qui remettra en concurrence les fournisseurs d'énergies.

Participation ADOPTÉE à l'UNANIMITE

2. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES VERIFICATION ELECTRIQUE DES BÂTIMENTS ET LOGEMENTS ET VERIFICATION DES AIRES DE JEUX, DE LA CCPA

La communauté des communes des Pyrénées audoises constitue un groupement de commandes pour la vérification des installations électriques et de gaz des bâtiments publics, des aires de jeux et des logements. Pour les 20 communes adhérentes, la prestation portera sur environ 186 bâtiments et 5 aires de jeux pour un montant estimé à 90 000 €HT. Chaque commune indique un montant plafond à ne pas dépasser pour l'ensemble des prestations qu'elle demande. Pour la commune d'Espérazza, 20 bâtiments, 19 logements et 1 aire de jeux et le skate Park sont concernés. Le montant plafond a été fixé à 3700 € TTC.

La participation de la commune est ADOPTÉE à l'UNANIMITE

3. TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : HORLOGES ASTRO ET REMPLACEMENT DES LAMPADAIRES « BOULE »

Afin de faire des économies sur l'éclairage public et nous mettre en règle avec la réglementation, il est envisagé d'intervenir sur les postes horloges Astro en remplaçant le système d'allumage et de remplacer les luminaires des lampadaires boules par des Leds. Le montant s'élève à 9 671.40 € HT soit 11 605.58 € TTC. Ces travaux sont subventionnés par le SYADEN à hauteur de 40 % soit 3 868,56€. (Coût = 7 737,02€). La subvention avait été obtenue en 2016 pour ce projet lancé par la délibération du 16 juin 2015 pour un montant de 9701€ HT (subvention 3880,40€ HT). Le Syaden avait retardé d'un an l'attribution de cette subvention (soit 2017). **Travaux ADOPTES à l'UNANIMITE**

4. CONTRATS SAISONNIERS 2018

La suppression des contrats aidés par l'État entraîne des difficultés dans le fonctionnement estival du service technique et dans la reprise en régie de la gestion du camping municipal. Il est nécessaire de recruter 3 agents contractuels de grade C :

- 1 agent du 15 juin au 15 août 2018 affecté au service technique, festivités et entretien à temps complet ;
- 1 agent du 1er au 31 juillet 2018 affecté au service technique, festivités et entretien à temps complet ;
- 1 agent du 1er juillet au 30 septembre 2018 affecté à l'accueil et à la régie du camping.

Recrutements ADOPTES à l'UNANIMITE

5. AUGMENTATION DE LA REGIE DE LA BIBLIOTHEQUE

Le fonctionnement de la régie de la bibliothèque nécessite une augmentation du plafond d'encaissement. Cette Régie permet l'encaissement des recettes relatives aux adhésions, ventes et prestations de la médiathèque. Il est proposé de fixer le plafond à 1000€.

Augmentation ADOPTEE à l'UNANIMITE

6. VENTE DE LIVRES DE LA BIBLIOTHEQUE

Comme chaque année, la bibliothèque propose des livres à la vente.

La vente se déroulera à la médiathèque pendant deux semaines, du 19 au 30 juin 2018, pendant les horaires d'ouverture : Mardi: 16h30–18h30 / Mercredi: 9h–12h et de 14h–18h30 / Vendredi : 14 h–19 h / Samedi : 9h–12h. La médiathèque sera exceptionnellement ouverte le samedi 23 juin de 14 h à 17 h.

Prix proposés à l'assemblée : Livres ados : De 0.20 à 0.50 centimes ; Livres jeunesse : De 0.5 centimes à 1€ ; Editions anciennes : De 0.50 centimes à 1€, séries : 3€ ; BD adultes, adolescents ou enfants : 3€ ; Livres adultes : Romans policiers et du terroir : 3€ (si plusieurs tomes 5€) -Livres en gros caractères : 2€ - Romans en langue anglaise : 0.50 centimes - Autres romans : 2€ (si plusieurs tomes 4€) ; Nouvelles : 0.50 centimes - Documentaires abîmés : 0.50 centimes -Documentaires en bon état: 1.50€ ; Livres de poche abîmés: 0.20 centimes -Livres de poche en bon état : 1€ -Magazines adultes (géo – Historia – Les 4 saisons – Pyrénées) : 1.50€ -Autres magazines : 0.20 centimes.

Prix ADOPTES à l'UNANIMITE

7. CANTINE : MODIFICATION DU TARIF DE LA CANTINE

Monsieur le Maire, expose au conseil qu'une mesure sociale pourrait être réalisée au profit des familles qui mettent leurs enfants à la cantine communale, quelle que soit la commune.

Le tarif actuel du repas pour les Espérazanais et de plusieurs communes voisines est de 3,50 € et de 4 € pour les enfants extérieurs à ces communes.

Il est proposé de fixer un tarif unique à 3,20 € pour tous, pour une mise en application dès le 1er juin 2018.

Tarif unique ADOPTE à l'UNANIMITE

8. LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE CONTRAT DE CONCESSION DES MARCHES D'ESPERAZA

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que ce dossier nécessite plus de réflexion et propose de l'ajourner.

ACCEPTE à l'UNANIMITE

9. AVIS SUR LE PROJET DE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES INONDATION

La phase de concertation du public concernant le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) du bassin de la haute vallée de l'Aude, transmis par la La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) sur la commune est achevée.

Ce projet basé sur une étude rigoureuse du risque est particulièrement contraignant et a pour conséquence de bloquer l'évolution des villages en impactant sur les transactions immobilières. Suite à ce constat Monsieur le Maire s'est rapproché des élus qui contestent ce PPRi et a signé avec eux des courriers adressés au Président de la République, ministre, députés et sénateurs audois pour contester celui-ci afin qu'il soit revu.

Après débat, le conseil **APPROUVE** la démarche du maire et se prononce à la majorité **CONTRE** le projet de PPRi avec une abstention, Mme Jaulent Christelle.

10. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

En raison de son titre de président d'honneur de la majorité des associations, Monsieur le Maire, Georges Reverte quitte la salle, et Monsieur Malfant, 1^{er} adjoint, préside l'assemblée et conduit le débat sur l'attribution des subventions aux associations.

Monsieur Malfant précise que le tissu associatif Espérazanais est très important et qu'une réflexion d'ensemble doit être engagée sur l'utilisation des bâtiments mis à disposition dont la vente de certains doit être envisagée en raison de leur coût à la commune.

Monsieur Malfant quitte la salle au moment du vote de la subvention au RC-COES Rugby, et est remplacé à la présidence par Madame Ortiz Virginie.

Le Conseil Municipal, **ADOPTE à la MAJORITE le tableau d'attribution des subventions ci-dessous**. Abstention de M. Reverte Georges pour l'ensemble ; Abstention de M. Malfant Francis pour le RC-COES ;

3ème Age	130,00 €	EDEN	426,00 €
Amicale Anciens Combattants	100,00 €	Football Avenir HVA	750,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	1 500,00 €	Gaîté Espérazanaise	130,00 €
Amis Fondation Gaudissard	80,00 €	Joyeux Fécos	700,00 €
AMVCE Cyclotourisme	400,00 €	La Gaule Esperazanaise	350,00 €

APEE Gymnastique Volontaire	100,00 €	Ecoliers d'ESPERAZA (Primaire)	1 300,00 €
Atelier dessin peinture	550,00 €	Maison de Jeunes-MJC	1 500,00 €
Comité des Œuvres Sociales	4 500,00 €	RC- COES Rugby	5 000,00 €
Commerçants OSCAR	500,00 €	Restaurant du Cœur	50,00 €
Coopérative scolaire Ecole Maternelle	700,00 €	Ski Club Couiza/Espéraza	500,00 €
Ecole de Rugby ARPAL	700,00 €	Société de Chasse -ACCA	120,00 €
Ecole de Tir Espérazanaise	400,00 €	Théâtre « Les Néons »	120,00 €
		UBE Pétanque Club	600,00 €
Autres aides			
Artistes à suivre	150,00 €	Collège Couiza	200,00 €
BTP CFA Apprentis Bâtiment	100,00 €	Prévention Routière	150,00 €
Chambre des Métiers de l'Aude	354,00 €	Rotary Club HVA	80,00 €
TOTAL			22 240,00

II - INFORMATIONS :

Monsieur le Maire communique :

- - Une enquête de recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Elle sera réalisée par Internet et par papier selon le vœux de chaque habitant.
- - La commission solidarité de la Communauté des communes des Pyrénées audoises étudie 2 projets :

1 - Me déplacer avec mon véhicule avec un chauffeur :

L'objectif est de lutter contre l'isolement des personnes âgées. Sont ciblées les personnes âgées propriétaires d'un véhicule mais n'ayant plus les capacités de conduire. Il s'agit donc de leur procurer un chauffeur quand ils en éprouvent le besoin. Ce dernier les conduit avec leur propre véhicule. Celui-ci doit répondre à des critères de sélection stricts. Ils seront rémunérés par les propriétaires (chèques emploi)

2 - Le portage de repas.

Il est envisagé un portage de repas mixte : restaurateur privé / livreur CCPA. Le restaurateur a été trouvé. Il faut un minimum de 50 repas / jour pour que celui-ci puisse travailler. Le transport sera réalisé par la CCPA avec un (ou des) véhicule(s) réfrigéré(s) de location. Le repas reviendrait à 9,40€.

Un sondage doit être réalisé pour déterminer l'effectif rationnaire journalier. Sachant que les CCAS qui existent demeurent indépendants dans cette action, à moins qu'ils demandent à ce que la CCPA prenne le relais sur leur territoire.

Madame Ortiz Virginie, Adjointe à l'enseignement annonce :

- Dans le cadre du programme scolaire de l'école élémentaire « savoir nager » : la municipalité a décidé de prendre en compte 4 séances de piscine à Quillan. Elles sont programmées ce mois de juin et 17 élèves sont concernés – Le transport et l'accès piscine est pris en charge par la commune
- Ce programme « savoir nager » sera renouvelé pour l'année scolaire 2018-2019.

Fin de la séance : 22h20



Georges REVERTE
Maire d'ESPERAZA